

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 22

N° ordre
20-100

N° ordre dans la séance :
DE-15122020-18

Date de la convocation :
08/12/2020

Date de l'affichage :

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le quinze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, RAVIER Danielle, GUILLAND Marc, PETITE Anne-Laure, Robert VILLARD Adjoints, Christelle MARCHAND, GERRA Dominique, BRAVI Nadine, GUILLERMET Sylviane, DI PAOLO Frédéric, MOUTOT Mickaël, CHAPMAN Katerina, GLEYZE Déborah, DRAPIER Thierry, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, MONTEIRO Loïc, ROSSI Hélène, BOUVIER Christelle, conseillers

Absents : FELCI Claude (procuration à Marc GUILLAND), VALTON Emilie (Procuration à Monsieur Franck ANDRE-MASSE), Thierry CURTELIN (procuration à Madame Christelle BOUVIER), SCALMANA Dominique

Secrétaire de séance : Anne-Laure PETITE

OBJET : ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION DE L'AVENUE JEAN FALCONNIER : VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT APD ÉLECTRIFICATION DU SIEA

Monsieur Claude FELCI, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, voirie, travaux et sécurité explique que dans la continuité du point précédent, il conviendra à l'assemblée de valider le plan de financement APD relatif à l'enfouissement des réseaux secs électrique de l'avenue Jean Falconnier.

Afin que le SIEA puisse procéder à l'inscription du dossier dans un programme, il convient d'approuver le plan de financement prévisionnel proposé à savoir :

Montant des travaux inscrits au programme TTC	196 100,00 €
Participation du SIEA	57 195,83 €
FCTVA	32 683,33 €
Dépense prévisionnelle restant à la charge de la commune	106 220,83 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

VALIDE le plan de financement APD Electrification du SIEA tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces en ce sens.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE-MASSE

